

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Mardi 7 février 2017**

## **N° 17.02.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 février 2017 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absente excusée, JOSEPH M.).

Est désigné secrétaire de séance, Duvert David. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

## **JURY D'ASSISES 2018**

En préalable, M. Le Maire explique au Conseil que la population totale de la commune compte, depuis le 1<sup>ER</sup> janvier 2017, 2 047 habitants. En conséquence, six personnes doivent être tirées au sort. Le tirage au sort a donc désigné Mme CARRIER Odile née FAURE, Mme DUCOTÉ Aurélie née RYON, Mme JOSEPH Maryline, Mme GUILLOT Karine née MALFILATRE, M. MONDANGE Guillaume et M. BAS Guillaume, pour l'inscription sur le listage préparatoire à la liste définitive des jurés d'assises pour l'année 2018.

## **ZAC des JYRONDELLES**

M. le Maire explique avoir reçu en Mairie Mme Tremeau de l'OPAC, M. Hedouin et Mme Pilot de la Direction Départementale des Territoires afin de faire le point des procédures à suivre pour continuer : tout d'abord, passage du dossier en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) puis le Préfet rendra sa décision suite à la procédure d'utilité publique. Ensuite, si l'utilité publique est reconnue, une nouvelle enquête sera lancée pour le parcellaire et parallèlement, le dossier devra être présenté à l'évaluation environnementale (DREAL). Puis devra être préparée la mise en compatibilité du PLU avec consultation des personnes publiques associées et le dossier de réalisation de la ZAC.

## **ASSAINISSEMENT**

**Installation d'une unité de déphosphatation à la station d'épuration :** Le Maire informe que la cuve de phosphore a été installée par SUEZ, attributaire des travaux ainsi que la douche extérieure. La pré-réception des travaux est prévue le 15 février prochain. Il propose ensuite aux conseillers de visiter la station (date et horaire à réfléchir pour convenir au plus grand nombre).

## **AMENAGEMENT, SECURISATION, ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE LA FONTAINE**

M. Le Maire informe le Conseil que suite au gel de ces dernières semaines, l'enduit bicouche n'a pas pu être réalisé comme prévu. Dans l'attente, le fond du parking Jouvence est barré pour ne pas détériorer la plateforme. Les enrobés se feront en mars dès les beaux jours à l'ouverture des centrales. Seul est ouvert le stationnement face à la résidence Jouvence et face aux ateliers avec création d'un accès provisoire pour les PMR. Les professionnels de santé sont installés dans la résidence depuis le 6 février.

Puis est présenté le plan du projet d'aménagement de la rue, revu par le Maître d'œuvre suite aux observations émises lors du dernier conseil, et qui s'élève désormais à 209 962.90 € HT. Le conseil valide ce projet d'aménagement pour la rue de la fontaine et le lancement prochain de la consultation des entreprises, en émettant deux réserves :

. Suite à la suppression de la place face au cabinet de kiné, repositionner l'angle de sortie du côté de la place supprimée afin que les voitures ne puissent pas se garer.

. Enlever sur le plan la signalétique qui n'a plus lieu d'être (tel le panneau sens interdit à l'angle de la rue Balvay...) et revoir l'estimation en conséquence.

Le Maire précise que cette estimation inclue les frais de terrassement pour la pose de 3 colonnes semi-enterrées de 5m3 pour le tri sélectif, qui seront fournis par l'Agglomération.

## **LANCEMENT DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE**

M. le Maire rappelle au Conseil que les effectifs aux écoles ont évolué ces dernières années et que la Commune, pour y faire face, a dû installer un bâtiment modulaire en septembre 2014. Cette location étant couteuse, il présente le projet d'extension étudié par la Commission Bâtiment, et établi avec le concours de l'Agence Technique Départementale, opération d'un montant estimé de 493 385.62 € HT (592 062.75 € TTC). Les travaux projetés consistent en la construction de deux nouvelles salles de classes de 60 m<sup>2</sup>, d'un vestiaire, d'un bureau de direction et d'un préau pour les enfants de maternelle sur le site même du groupe scolaire. Est également prévue la réhabilitation, devenue nécessaire, des sanitaires existants.

Le Conseil municipal, après délibéré, approuve le lancement de l'opération et décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :

- La DETR auprès de la Préfecture de Mâcon,
- La dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement (FSIL) auprès de la Préfecture,
- Le contrat de ruralité auprès du Pays Sud Bourgogne,
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

M. Desroches précise qu'il faudra rencontrer le service instructeur du droit des sols à l'Agglomération pour s'assurer de la faisabilité du projet, notamment au niveau de la toiture-terrasse avec les nouvelles dispositions de la loi Grenelle.

## **MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION :**

### **. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. le Maire explique que suite à la création de la nouvelle agglomération, il convient que la commune désigne deux représentants parmi les conseillers municipaux. Sont désignés en qualité de représentants de la commune au sein de la CLECT de Mâconnais Beaujolais Agglomération, M. D'AVENTURE Michel et Mme CORSIN Isabelle.

### **. Coût du service Autorisation Du Droit des Sols (ADS)**

M. le Maire présente les motifs de l'augmentation de ce service en 2017, dont le montant a été estimé pour 2017 à 223 000 €. Pour rappel, la dernière année facturée s'élevait à 132 954 € pour la CAMVAL, et 52 200 € pour la CCMB. Le coût du service projeté pour l'année 2017 est composé des salaires (5 ETP) estimés à 208 000 €, de la maintenance du logiciel estimée à 11 000 € et dépenses diverses (fournitures, affranchissements, déplacements...) estimées à 4 000 €. L'augmentation entre ces coûts provient essentiellement des salaires suite au passage à temps complet des agents CCMB au 01/04/2016 (à mi-temps avant cette date) et de l'intégration dans le coût de la prise en charge directe par la CCMB d'une partie du coût du service non facturé (30 000 €).

### **. Transfert Zone d'activité :**

M. le Maire informe que, contrairement à ce que nous avons compris lors d'une rencontre avec l'Agglomération pour expliquer les modalités de transfert des zones artisanales, il nous a été expliqué qu'il n'y aura pas de reprise par l'Agglomération de l'emprunt en cours pour l'achat des terrains de la zone artisanale « Pré de Lit ». En effet, le transfert de la dette aurait pu être envisagé si :

- La dette correspondait au financement de terrains restant à commercialiser, et que MBA aurait dû racheter à la commune. Or, tous nos terrains sont vendus.
- Des dépenses liées au renouvellement de voirie (et si l'emprunt portait sur de la voirie) avaient été retenues dans le calcul des attributions de compensation, ce qui n'est pas l'orientation retenue par MBA.

## **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Mme Rodriguez explique s'être rendue à une réunion d'information organisée par le Centre de Gestion sur les modalités nouvelles de mise en œuvre de la médecine préventive à l'attention des agents territoriaux. Elle rappelle que ce service était en sommeil depuis deux ans faute de médecin mais que le Centre de Gestion vient de recruter un nouveau médecin. Un pôle médical composé de médecins, infirmières et psychologues est désormais mis en place, chargé d'assister les collectivités pour toutes les questions liées à la médecine professionnelle. La périodicité des visites pour les agents est de 2 ans sauf cas particulier, avec également inspection des locaux, du matériel si besoin. Le coût de ce service, auparavant tarifé à l'acte, sera

désormais sur la base d'une cotisation de 0.65% de la masse salariale si 70% des communes du Département adhèrent à ce dispositif. Une convention cadre sera à signer en mars/avril. A noter que ce service est déficitaire pour le CDG pour environ 100 000 €.

A également été évoquée l'obligation pour toutes les communes de posséder un document unique sur l'évaluation des risques professionnels mis à jour annuellement. Celui de notre commune a été établi en 2008 mais les mises à jour sont incomplètes. Ce travail peut être effectué avec l'aide du CDG (prestation payante qui peut bénéficier jusqu'en septembre d'une subvention). Accord du conseil pour demander un devis et se renseigner sur les possibles aides.

### **CHEMIN DE LA BEUGNONNE**

M. le Maire rappelle au Conseil que de nombreux usagers du chemin de la Beugnonne lui ont signalé, par courrier, la dangerosité du virage par manque de visibilité dû à une haie très épaisse en bordure de ce chemin. Il a donc été demandé aux agents du service technique de couper cette haie mais le propriétaire riverain conteste les limites du domaine public. Sur demande du propriétaire, un bornage est en cours et nous sommes dans l'attente du plan correspondant pour plus de précision.

### **SAINT VINCENT TOURNANTE DU CRU SAINT VERAN 2018**

M. Merle informe le Conseil s'être rendu avec MM. Sey et Daventure à la Saint Vincent Tournante de Mercurey, où 100 000 personnes ont été accueillies sur deux jours. Devant être organisée en 2018 sur notre commune, si le même nombre de personnes vient, cela risque d'être très serré. Aussi, le comité de pilotage, réuni mardi dernier, a décidé d'élargir le circuit ce qui nécessite l'empierrement supplémentaire par la commune d'une partie du chemin du Mont de Milly (voir également un buisson à faire tailler). Puis il rappelle que la commission décoration se réunit tous les jeudis dans les salles municipales afin de préparer fleurs, sarments, découpe de bouteilles ... un appel aux bénévoles est donc lancé. Une communication sera faite par le Cru Saint Véran, en liaison avec les communes afin de mobiliser la population. Une commission sécurité est prévue mercredi prochain, et il convient de revoir l'implantation des portes qui est déterminante pour la logistique. Coté parking, il conviendra d'élargir aux communes riveraines (Mâcon, Charnay) car se garer dans des prés est trop hasardeux en fonction de la météo.

### **DEVENIR DU SIVU DES POMPIERS DU VAL LAMARTINIEN**

M. Sey explique au Conseil que le SIVU s'est réuni pour préparer la mise en place de l'expérimentation proposée par le SDIS s'appuyant sur des Sapeurs-Pompiers Volontaires en double engagement (CPI/SDIS) pour des interventions sur un secteur élargi. Un rapprochement avec le SIVU de l'ouest Clunisois a été fait. Il a été décidé d'envoyer un courrier au SDIS dans lequel figure le détail des souhaits du SIVU à intégrer dans les futures conventions à passer. Il est notamment demandé la définition précise des modalités pratiques d'intervention, de la mise à disposition d'un véhicule et l'autorisation d'avoir un seul et même équipement vestimentaire quel que soit la mission à accomplir, l'organisation de formations individuelles ou collectives et de préciser les conditions de recrutement, des avancements, du suivi de santé et du système d'alerte. Suite à cela, une réunion est organisée par le SDIS le 14 mars pour présenter les conventions. L'échéancier prévisionnel est la signature des conventions en mars si accord, puis mise à disposition d'un véhicule léger en mai et lancement de l'expérimentation en juin 2017. Actuellement 14 pompiers sont en activité depuis octobre et cinq personnes ont manifesté le souhait d'intégrer le CPI.

### **SECURITE**

M. le Maire explique avoir reçu la visite du major Papillaud venu exposer les mesures de vigilance à adopter dans le cadre du plan Vigipirate mais également pour lutter contre la petite délinquance qui sévit dans nos communes, notamment par l'installation de caméras, d'outil de protection d'Internet ou la mise en place d'action participation citoyenne tels les voisins vigilants.

### **SIVOM DE LA PETITE GROSNE**

M. Merle informe le Conseil que le chantier de suppression d'un vannage à La Roche Vineuse est terminé et réceptionné ; les travaux s'étant très bien déroulés. Le chantier de restauration de la Denante à Davayé est en cours de finition et sera réceptionné sous un mois. Pas de grand projet prévu pour l'année 2017. Concernant la commune de Prissé, le SIVOM va déposer un dossier de déclaration loi sur l'Eau pour être autorisé à

réaliser un petit curage de la rivière au niveau du pont de la Rue Balvay afin de resserrer le lit au milieu pour que l'écoulement de l'eau se fasse bien dans l'axe du pont. Aujourd'hui, la rivière se creuse coté lavoir. Si l'autorisation est obtenue, ces travaux seraient réalisés dans l'été.

Puis il explique que le SIVOM a lancé une étude « Gemapi » où il est envisagé le regroupement du SIVOM avec deux autres syndicats afin d'avoir la même couverture que le contrat de rivière du Mâconnais. Il rappelle que cette loi prévoit que la compétence exercée par le SIVOM soit reprise par l'agglomération au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais il semble que toutes les communautés concernées accepteraient de déléguer cette compétence à une structure spécialisée type syndicat mixte.

### **VENTE MAISON RUE DE LA POSTE**

Mme Bragigand fait part au Conseil que l'Agence chargée de la vente de cette maison est en liquidation. Le mandat donné est donc caduc et elle propose de confier cette vente à Immo de France. Le conseil donne son accord. Par ailleurs, le notaire a fait visiter mais la personne n'a pas donné suite.

### **AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU VAL LAMARTINIEN**

Mme Corsin fait part des points évoqués lors de l'assemblée générale, à savoir un nombre de donateurs relativement stable lors des collectes. Le résultat financier est correct et l'association a remercié les communes pour leurs aides financières. L'objectif pour 2017 est de maintenir, voire augmenter le nombre de donateurs, en proposant une collecte supplémentaire le vendredi après-midi sur deux communes.

### **RÉUNIONS PRÉVUES**

. Cérémonie du dimanche 19 mars – Rassemblement à 12h15, Place du Souvenir + (commission fêtes et cérémonies à 11h15)

. Rappel du calendrier électoral 2017 :

- Présidentielles les 23/04 et 7/05/2017
- Législatives les 11 et 18/06/2017

*Prochain Conseil le mardi 7 mars 2017 à 20h00 (horaire d'HIVER)*

*Séance Levée à 22 h 45.*